



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 07/07/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Adoption du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets

Délibération n° 26 07 01

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mardi trente juin deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Mesdames Céline Duquesne, Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Légeret, Messieurs Christian Dragoni, Albert Philip, Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, et Madame Michelle Noero formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Monsieur Dominique Josse par Madame Martine Brun, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Daniel Sfecci

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1, L2224-5, L2224-17 et D2224-1 à 5,

Vu la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets dans les six mois suivant l'exercice considéré.

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, soumet à l'examen du Conseil communautaire le projet de rapport annuel relatif à l'exercice 2025 joint en annexe.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président
après en avoir délibéré,**

- Approuve l'adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, tel que joint en annexe, relatif à l'exercice 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

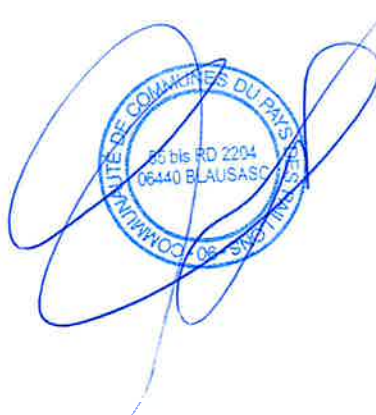
Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



AR Prefecture

006-240600593-20260706-CC260706
Reçu le 07/07/2026



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE
PREVENTION ET
GESTION DES
DECHETS

2025

AR Prefecture

006-240600593-20260706-CC260701-DE
Reçu le 07/07/2026

AR Prefecture

006-240600593-20260706-CC260701-DE
Reçu le 07/07/2026

Le présent rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Ce rapport sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 6 juillet 2026 transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public sur le site internet de la CCPP.

AR Prefecture

006-240600593-20260706-CC260701-DE
Reçu le 07/07/2026

SOMMAIRE

Présentation de la CCPP	P7
La prévention	P15
Les ordures ménagères	P27
Le tri sélectif	P31
Les déchetteries	P37
Les objets volumineux	P41
Le budget	P43
Bilan et projets	P45

AR Prefecture

006-240600593-20260706-CC260701-DE
Reçu le 07/07/2026

AR Prefecture

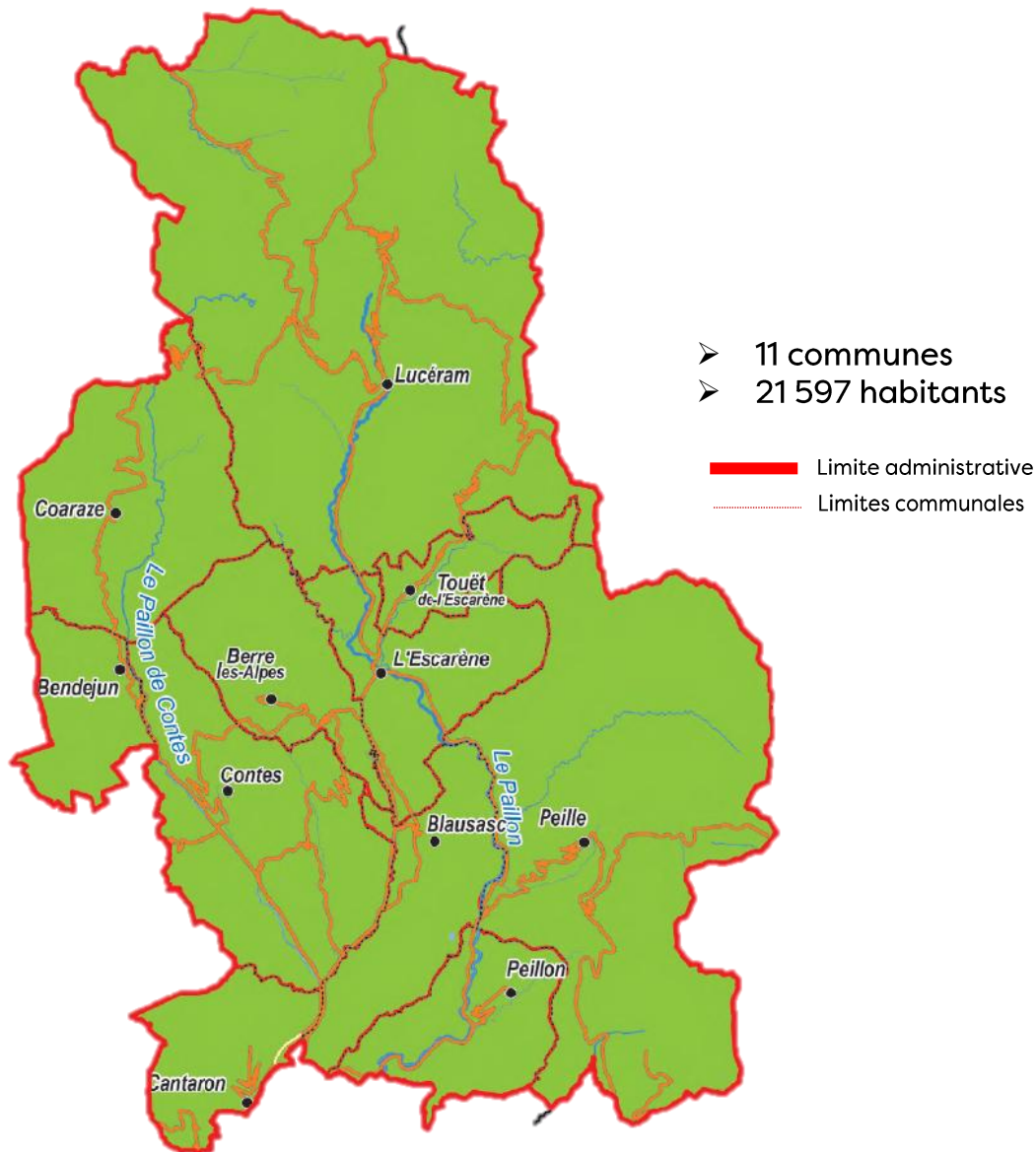
006-240600593-20260706-CC260701-DE
Reçu le 07/07/2026

**Présentation
de la
CCPP**

πrDiaz

@Pierre Diaz

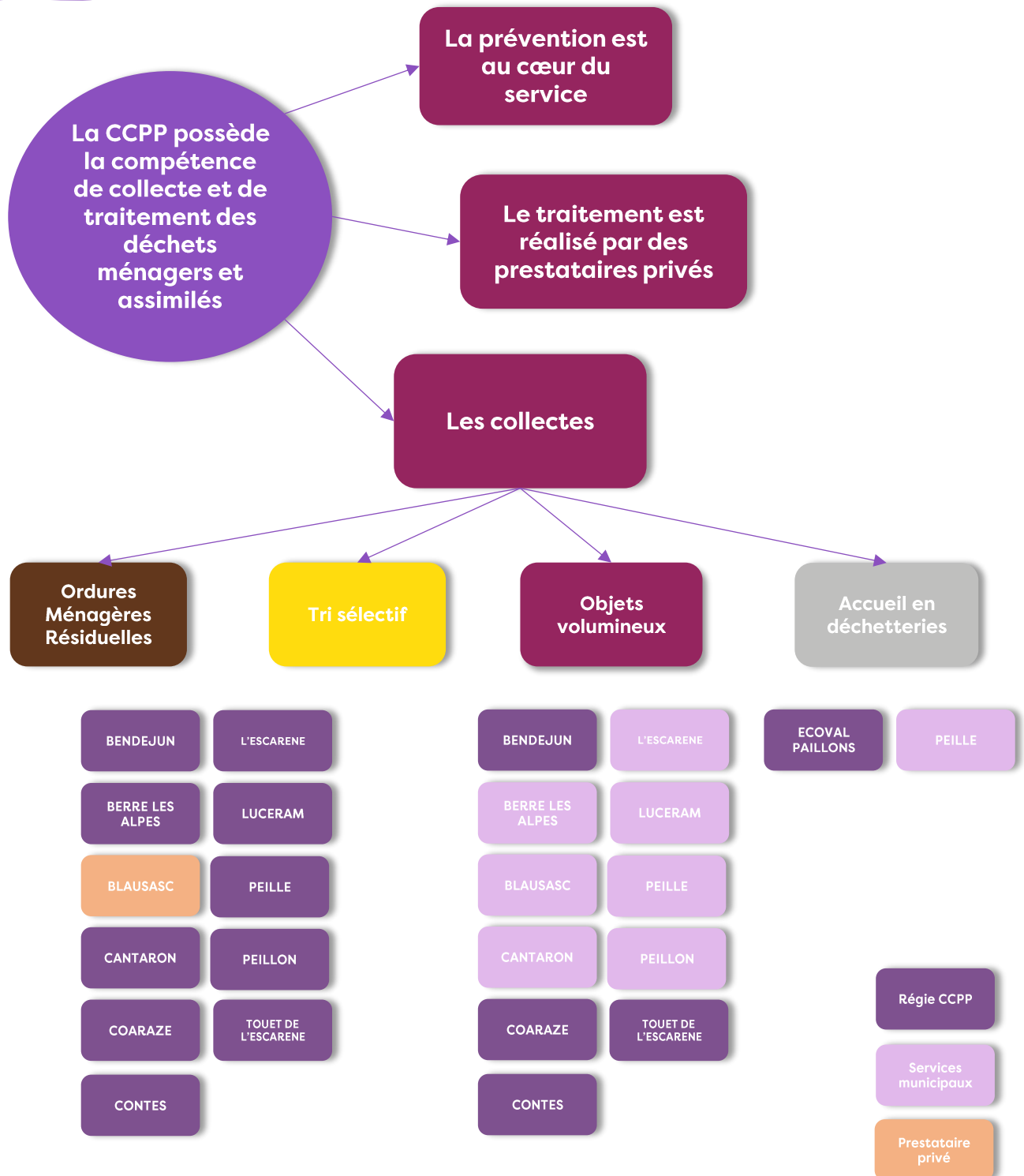
La CCPP : le territoire desservi



En janvier 2022, les communes de DRAP et CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE ont quitté le territoire communautaire pour intégrer la Métropole Nice Côte d'Azur. Par conséquent, notre population a diminué : passant de 27 438 habitants en 2021 à 21 518 habitants en 2022.

Ce changement a engendré une baisse de tonnages dans toutes les filières et également une diminution des effectifs et du matériel constituant la régie de collecte.

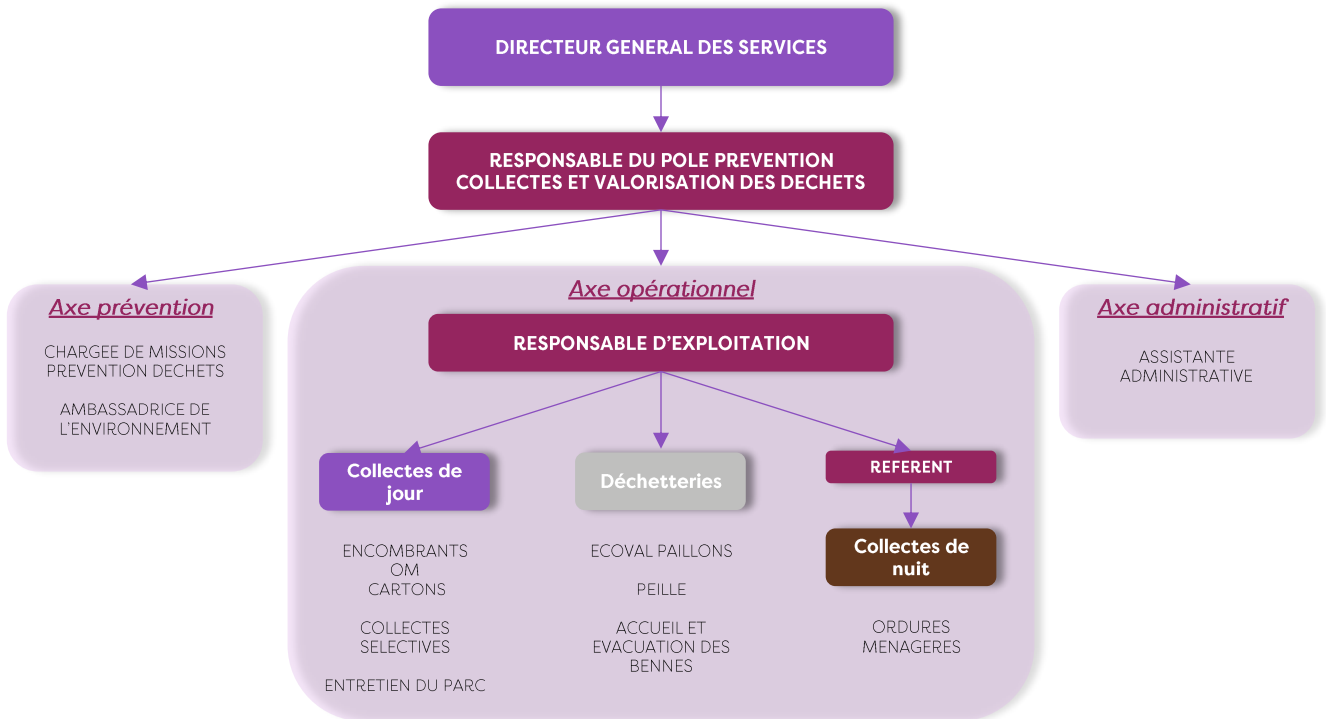
La CCPP : ses compétences



Aucun seuil n'est appliqué aux producteurs non ménagers. Le service public collecte l'ensemble de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères.
En revanche, les professionnels ne sont pas acceptés en déchetteries.

La CCPP : l'organisation de la régie

Les moyens humains



Prévention des risques

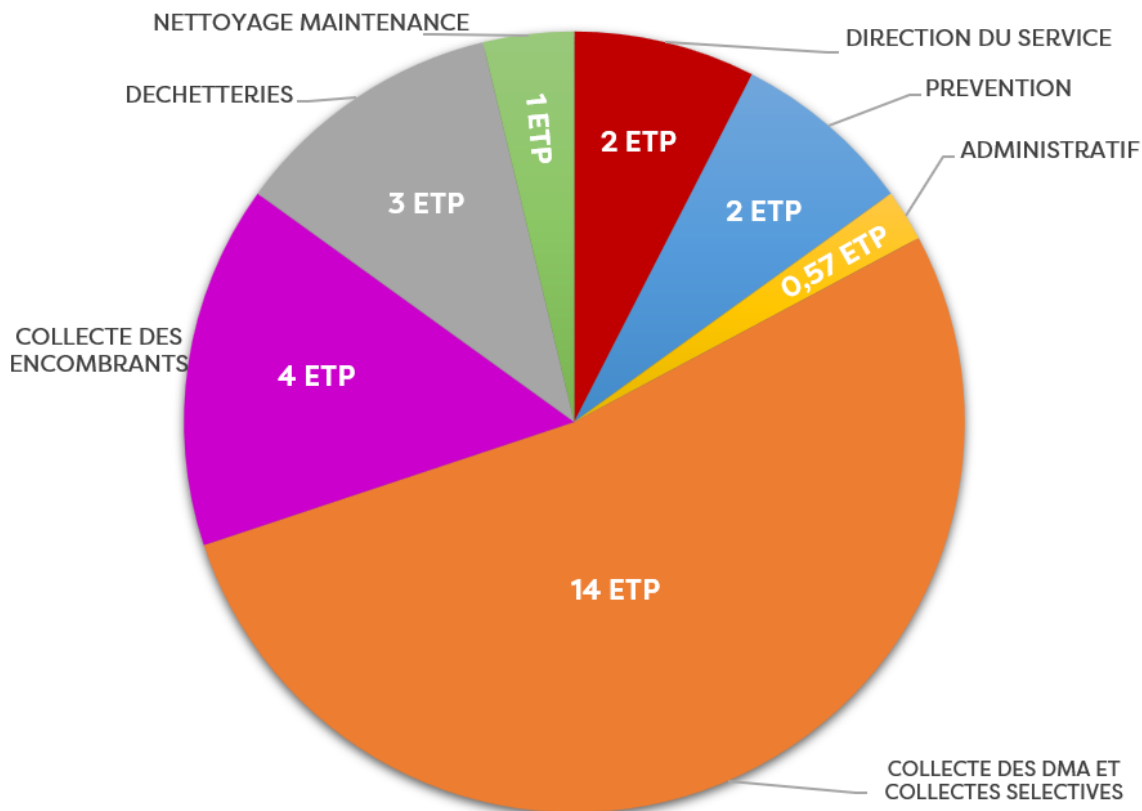
La Direction ainsi que le Comité Social Territorial (CST) veillent à la sécurité et à la prévention des risques des agents.

Pour cela :

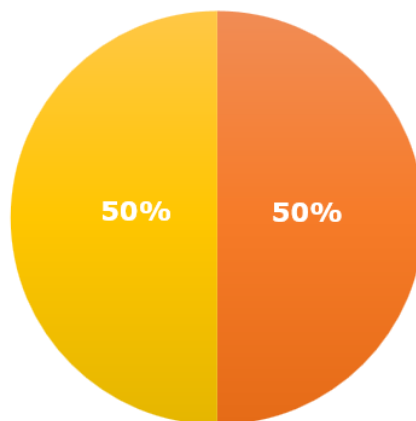
- Les habilitations de conduite et les formations de conduite sont obligatoires,
- L'accès aux formations Santé Sécurité au Travail (SST) est privilégié.

La CCPP : l'organisation de la régie

Les moyens humains



Répartition du personnel en ETP



■ CDD (nombre de postes) ■ TITULAIRES (nombre de postes)

Répartition des contrats

La CCPP : l'organisation de la régie

Les moyens matériels

Le Parc roulant



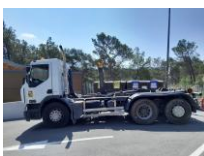
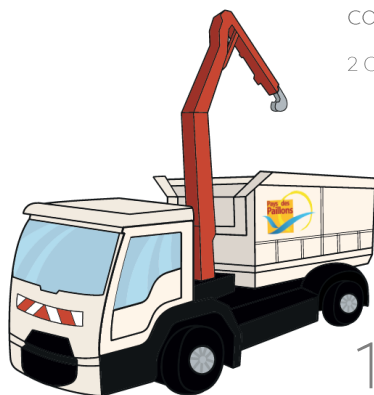
9 Véhicules affectés à la collecte en bacs

4 BOM
4 Mini-bom
1 Benne VL



2 Véhicules affectés à la collecte des objets volumineux

2 Camions plateaux



1 Véhicule affecté à la collecte des bennes de déchetteries

1 Camion polybenne

2 Véhicules affectés à la collecte des colonnes de tri

2 Camions grue

La CCPP : l'organisation de la régie

Les moyens matériels

Les contenants



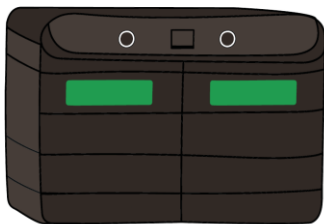
2380

Bacs Ordures Ménagères
Résiduelles



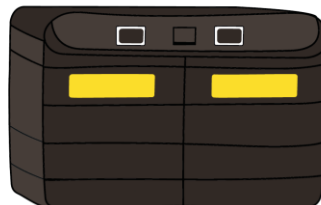
132

Bacs jaunes Emballages



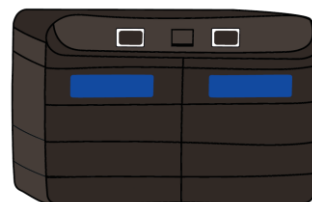
106

Colonnes à Verre



110

Colonnes à Emballages

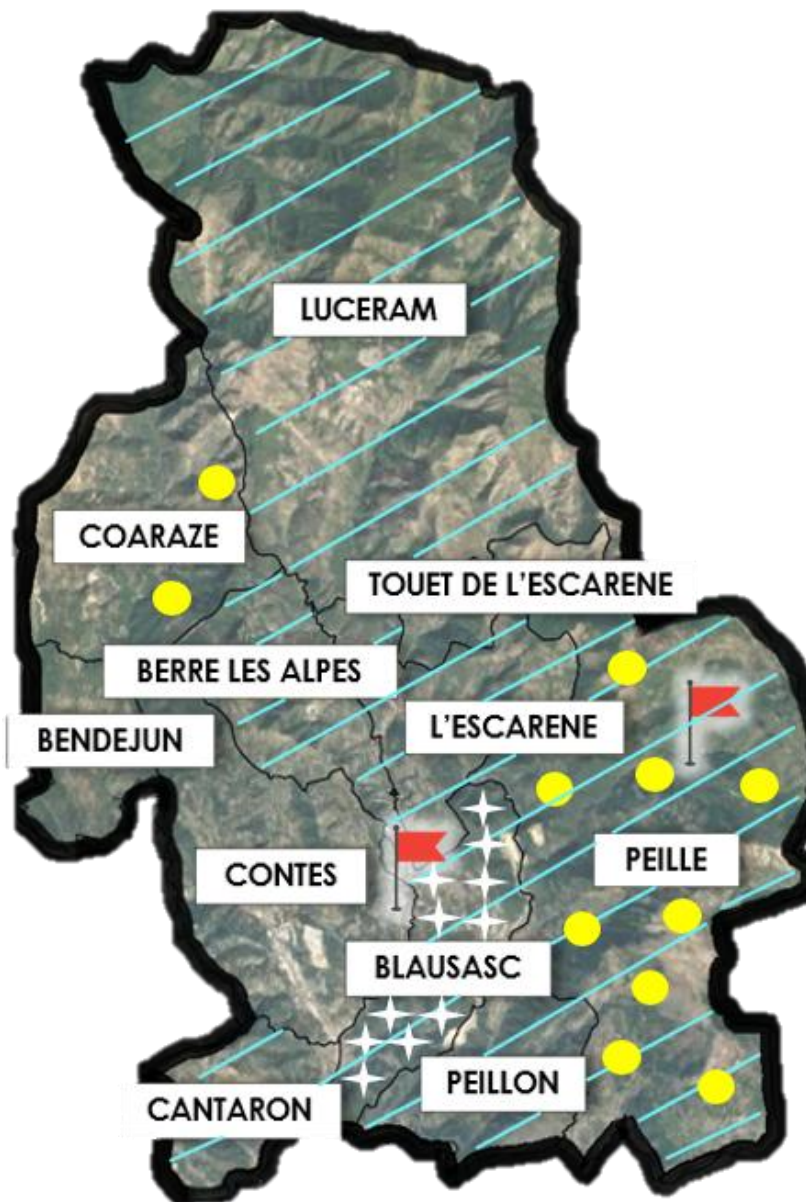


96

Colonnes à Papiers

104
Points d'Apport
Volontaire

Collectes
exclusivement en
points de
regroupement



Déchetteries communautaires



Communes assurant la collecte par leurs services municipaux des « encombrants »



Commune collectée par prestataires privés



Communes avec emballages collectés en bacs jaunes



La prévention

La prévention des déchets

Définition

Selon l'ADEME, la prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits.

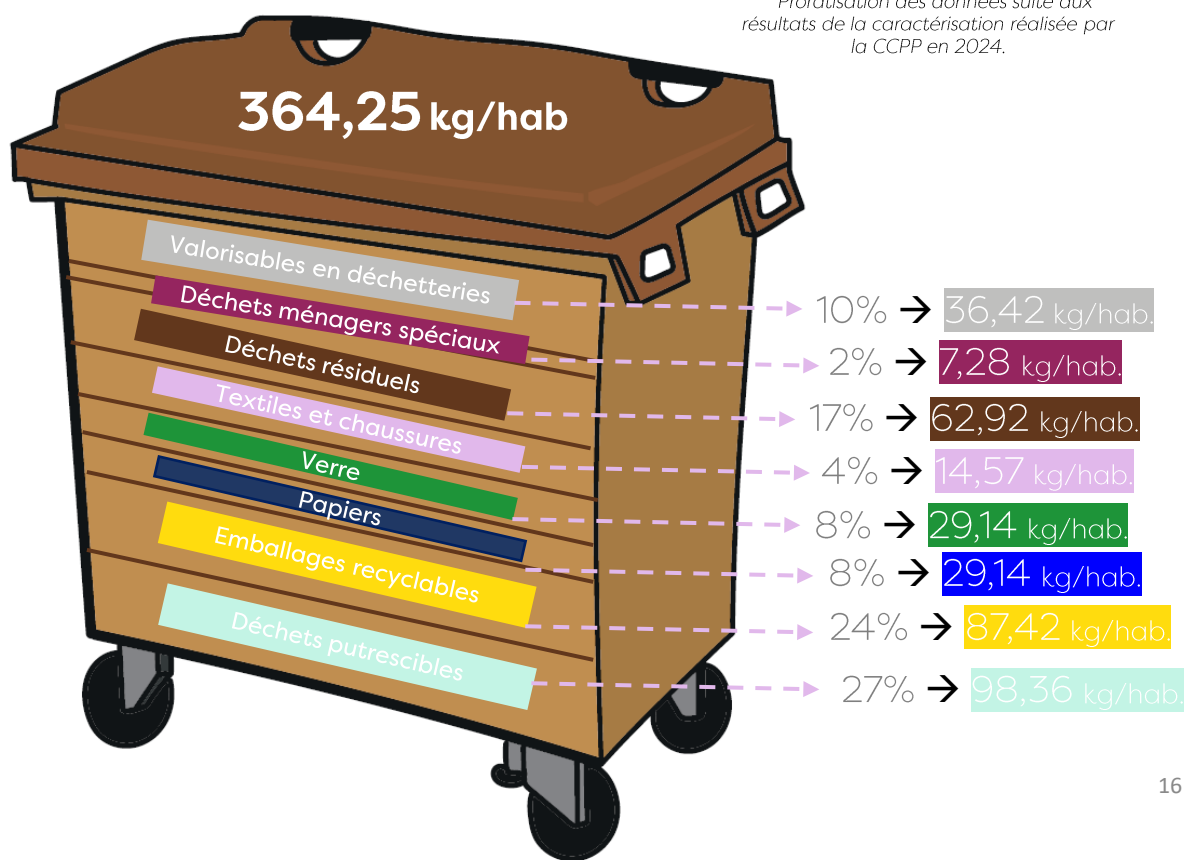
La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets;

diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.

Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans l'éco-conception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.

Composition des OM en 2025*

* Proratisation des données suite aux résultats de la caractérisation réalisée par la CCPP en 2024.



La prévention des déchets

Le PLPDMA

En 2025, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a réalisé la première réunion rassemblant les membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA afin de proposer ensemble les objectifs et actions constituant le PLPDMA pour une durée de six ans.

Le PLPDMA a été adopté en Conseil Communautaire le 16 septembre 2025.

Ce plan constitue un outil stratégique pour :

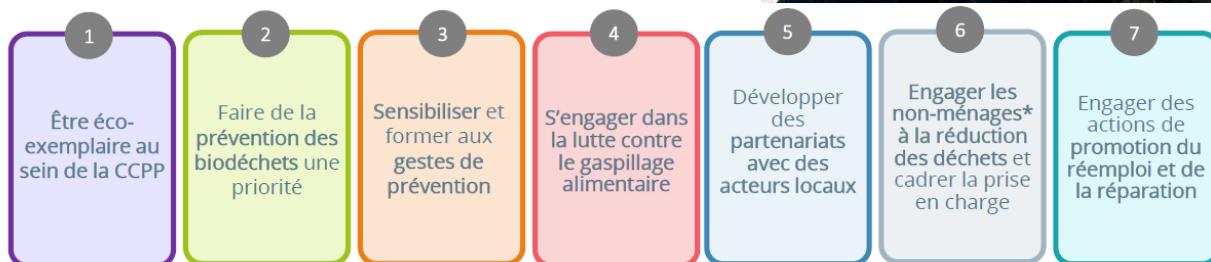
Réduire la production de déchets à la source, conformément aux objectifs nationaux et européens de transition écologique,

Optimiser la collecte et le traitement des déchets, ce qui permet de maîtriser les coûts pour la collectivité et les habitants,

Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques locaux à la prévention et au tri des déchets,

Répondre aux obligations légales fixées par les articles L. 222-1 et suivants du Code de l'environnement, qui imposent aux collectivités compétentes d'élaborer un PLPDMA pour améliorer durablement la gestion des déchets.

Les 7 objectifs du PLPDMA adoptés :



*administrations, écoles, crèches, professionnels, supermarchés...



La prévention des déchets

Les biodéchets

En 2024, la Communauté de Communes du Pays des Paillons avait mandaté un cabinet pour la réalisation d'une Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets.

Cette étude avait permis la réalisation d'une caractérisation des ordures ménagères résiduelles dont les résultats avaient indiqué que notre bac marron contient à ce jour encore 27% de déchets dits putrescibles.

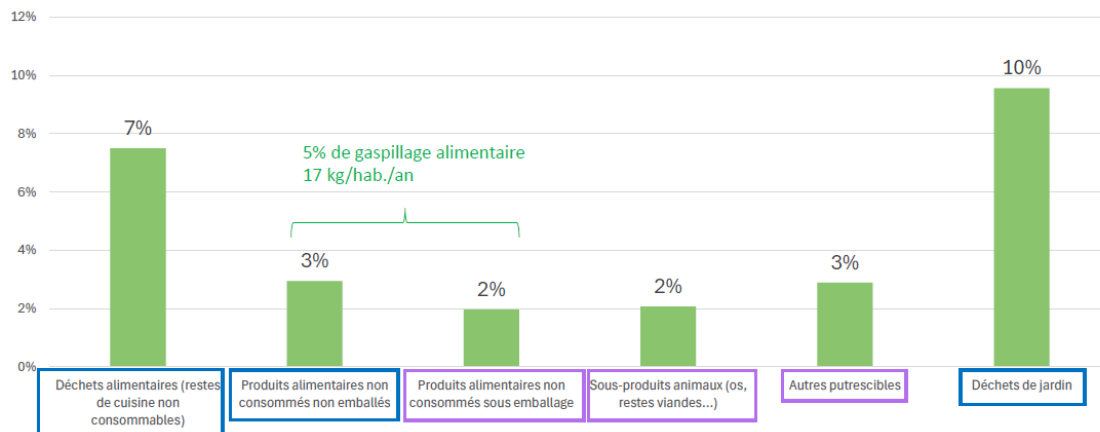
Soit si nous reportons ce pourcentage sur les tonnages d'ordures ménagères de l'année 2025 : 98,7 kg / hab. / an.

Afin de permettre une valorisation matière de ces déchets putrescibles, le cabinet a proposé trois solutions pour organiser leur tri à la source.

Après plusieurs réunions, la CCPP a décidé de déployer la solution « Tout compostage » sur l'ensemble de son territoire.

Ceci consiste à poursuivre la distribution de composteurs individuels pour les foyers disposant d'un jardin. Pour les autres foyers des composteurs dits collectifs seront déployés dès 2026 à des endroits stratégiques sur l'ensemble des communes.

Part des putrescibles dans les OMr du territoire de la CCPP



La prévention des déchets

Les biodéchets

Depuis 2007, la CCPP distribue gratuitement des composteurs individuels à chaque foyer de son territoire disposant d'un jardin.

En 2025, ce sont 809 composteurs qui ont été donnés, portant ainsi le nombre total de composteurs distribués à 4524 depuis le début de l'opération.



Distribution de 809
composteurs individuels
GRATUITEMENT



La prévention des déchets

EKO



Afin de dynamiser et uniformiser sa communication, la CCPP a mandaté une agence de communication afin de créer une charte graphique.

De ce travail est né EKO, petit hérisson qui accompagnera le Pôle prévention, collectes et valorisation des déchets dans ses sensibilisations à destination des enfants et du grand public.

Un slogan dédié :

« Nos gestes sont utiles ! »

**#NOS GESTES
SONT UTILES !**



La prévention des déchets

Les sensibilisations



Animations dans les centres de loisirs

7 interventions en milieu scolaire et périscolaire

195 enfants sensibilisés



Participation à la Festa dei Juvé



La prévention des déchets

Les sensibilisations



Participation à
l'opération
Nettoyons Le SUD



Sensibilisation
du personnel communautaire
du Pôle Petite Enfance

La prévention des déchets

Les sensibilisations



Participation à 82
événements sur
l'ensemble du territoire

La prévention des déchets

La Semaine du Développement Durable

Le Pôle Prévention, collectes et valorisation des déchets s'est de nouveau mobilisé pour la 4^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable pour proposer des ateliers de prévention et des astuces pour trier correctement.

Nous remercions nos prestataires, Neriva et la Société Monégasque d'Assainissement qui ont participé à cette journée pour expliquer à nos administrés le devenir de nos déchets.



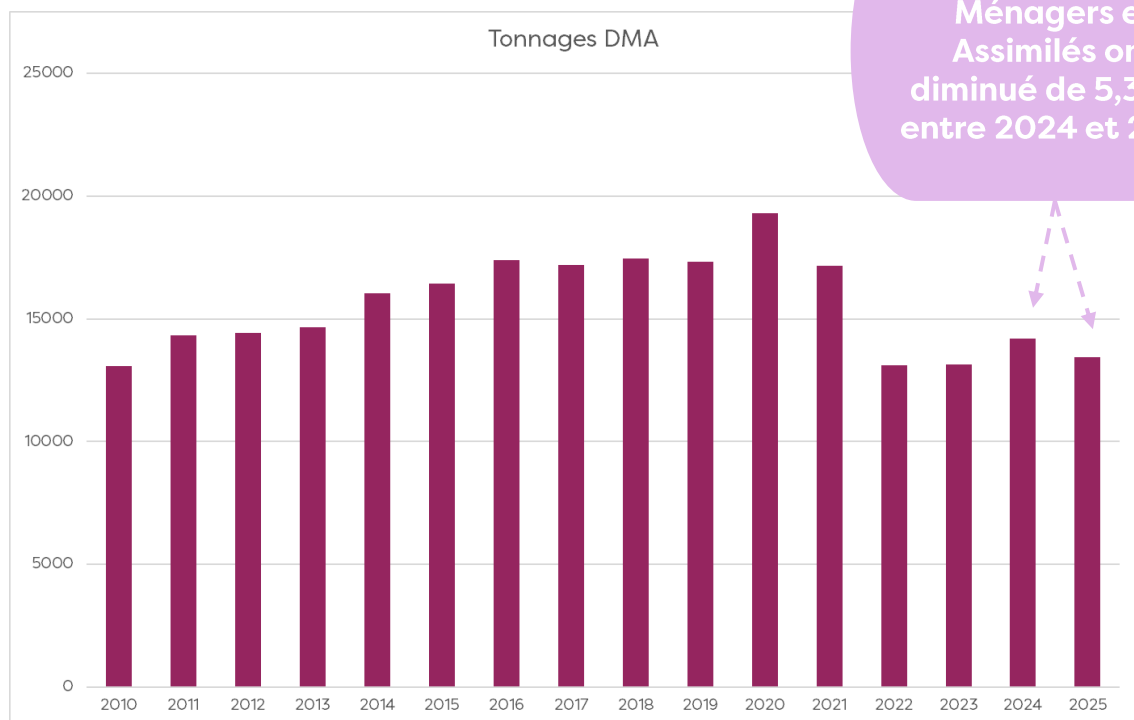
La prévention des déchets

La Semaine du Développement Durable



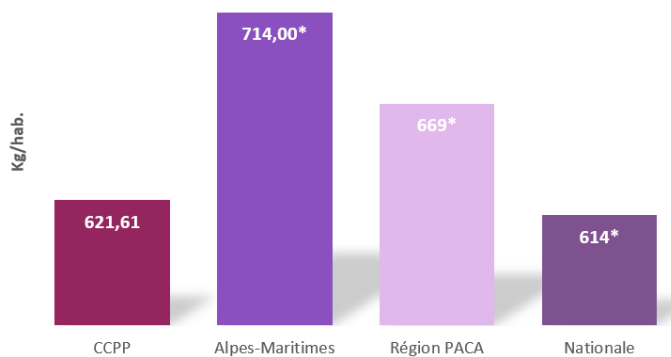
La prévention des déchets

L'évolution des DMA* depuis 2010



*DMA : déchets ménagers et assimilés constitués des tonnages suivants : OMr, déchetteries, collectes en PAP, collectes sélectives, autres collectes. Soit prenant en compte l'ensemble des flux.

Comparaison de la CCPP à échelles locales et nationale



*Données ORDEC 2023



**Les ordures
ménagères
résiduelles**

Les ordures ménagères résiduelles

La collecte



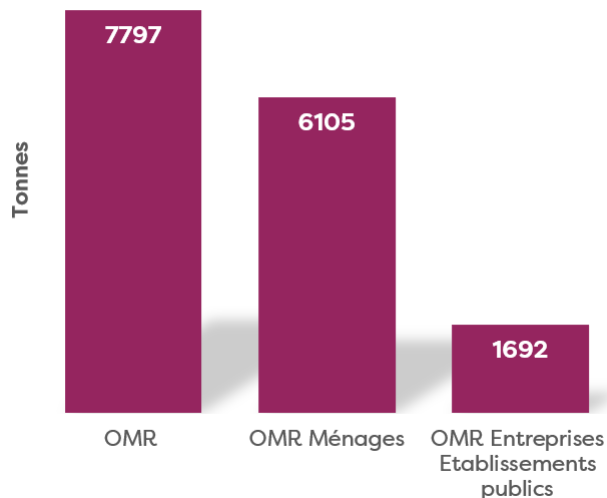
La collecte des ordures ménagères s'articule sur une période de quinze jours en respectant un système de semaines paires et impaires. En fonction du taux d'habitations, les fréquences sont plus ou moins importantes selon les secteurs allant de 1 à 6 passages par semaine.

Nos camions de collecte n'étant pas équipés d'un système de pesées embarquées, il ne nous est pas possible de distinguer clairement les tonnes liées à la collecte des ménages de celles liées à la collecte des entreprises ou des établissements publics (mairies, établissements culturels, écoles, collèges, lycées,...). Ainsi, la donnée ci-contre concernant les déchets assimilés est théorique. Elle correspond à la moyenne nationale fixée par l'ADEME en 2015 à 21.7% du tonnage global des DMA.



2025 :
7 866,78 Tonnes

+ 0,17 % par
rapport à
l'année 2024



364,25
kg/hab.

Les ordures ménagères résiduelles

Le traitement



6 186,10 Tonnes

Valorisation énergétique
UVE ARIANEO - Nice



979,70 Tonnes

Valorisation énergétique
UVE SMA - Monaco



700,98 Tonnes

Enfouissement
AZUR VALORISATION - Pierrefeu du Var

AR Prefecture

006-240600593-20260706-CC260701-DE
Reçu le 07/07/2026



Le tri sélectif

Le tri sélectif

Les emballages

La collecte



2025 :
294,02 Tonnes

- 0,51 % par
rapport à
l'année 2024



13,61 kg/hab.

Potentiel :
+87,42 kg/hab.
encore dans
les ordures
ménagères

TOUS les emballages
dans les contenants jaunes

Le tri sélectif

Les emballages

Le traitement



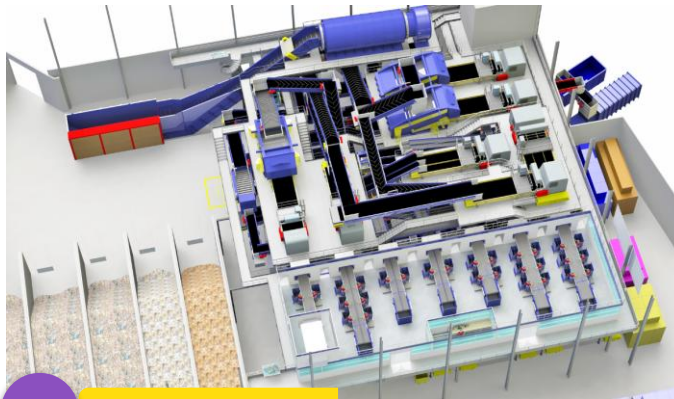
1 La collecte



2 Le stockage



3 Le transfert



4 Le centre de tri



Le plastique



27 bouteilles en plastique = 1 polaire

L'aluminium



x 670

Taux de refus
2025 : 22,93%
soit : 67,42T

Uniquement les emballages dans les contenants jaunes!
En 2025, sacs noirs ordures ménagères, vêtements, chaussures, sacs, câbles électriques, petits appareils électroniques, végétaux, jouets, outils, pièces de voiture, bidons de peinture, bois, ... ont été déposés dans les contenants jaunes.

5 Le recyclage des matières

Le tri sélectif

Le verre

La collecte

2025 :
395,24 Tonnes

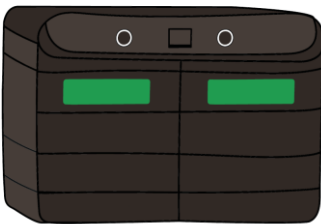
- 2,11 % par
rapport à
l'année 2024



18,29 kg/hab.

Potentiel :
+29,14 kg/hab.
encore dans
les ordures
ménagères

Le traitement



TOUS les emballages en verre
dans les colonnes vertes

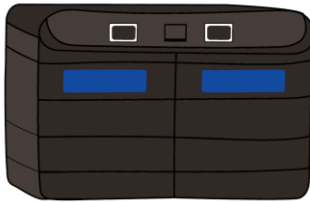


Après sa collecte, le verre est acheminé sur l'unité de stockage Véolia à Nice Saint Isidore. Ensuite, il partira vers la verrerie de Béziers où il sera refondu pour recréer des emballages en verre.

Le tri sélectif

Les papiers

La collecte



TOUS les papiers
dans les colonnes bleues

La collecte des professionnels

Depuis 2016, une collecte des papiers mensuelle est programmée à titre gracieux pour les structures volontaires. Nous collectons les entreprises et les établissements publics (mairies, établissements culturels, écoles, collèges, lycées,...).

En 2025, 9,34 tonnes de papiers ont ainsi pu être recyclées.



2025 :
134,88 Tonnes

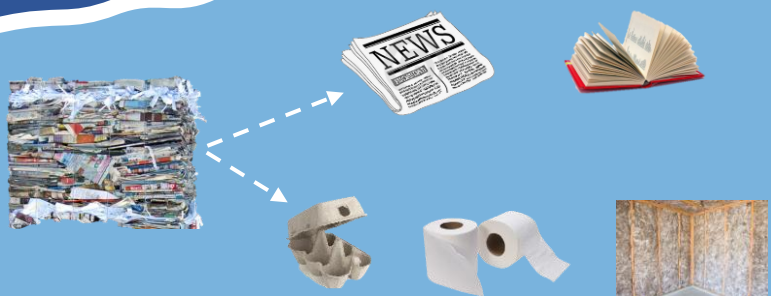
- 30% par
rapport à
l'année 2024



6,25 kg/hab.

Potentiel :
+29,14 kg/hab.
encore dans
les ordures
ménagères

Le traitement



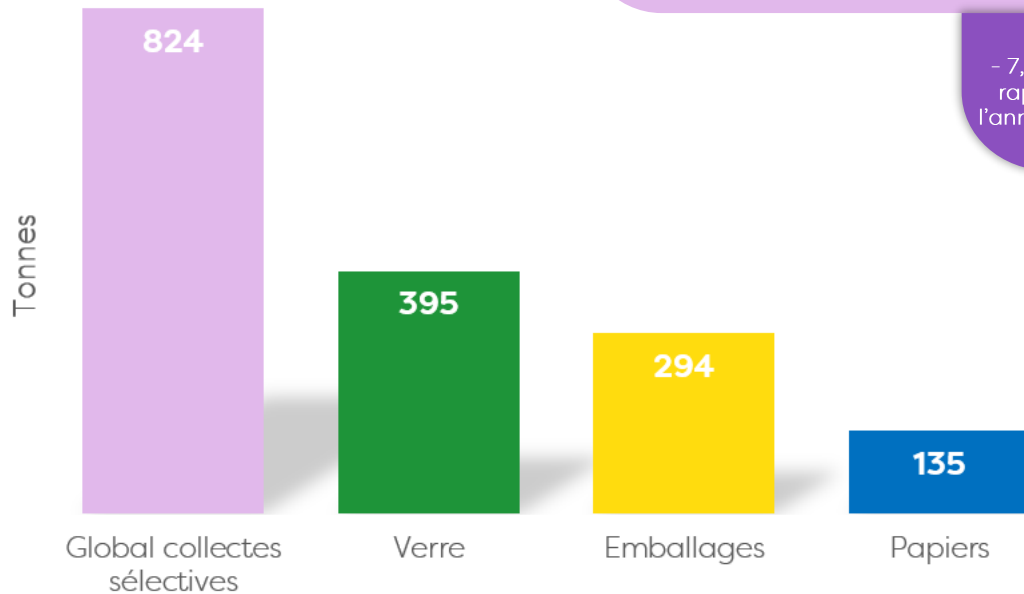
Le papier peut avoir jusqu'à 5 vies, au-delà, les fibres de cellulose se détériorent.

Le tri sélectif

Tonnages globaux

2025 :
824,14 Tonnes

- 7,61% par
rapport à
l'année 2024



13,61 kg/hab.

18,29 kg/hab.

6,25 kg/hab.

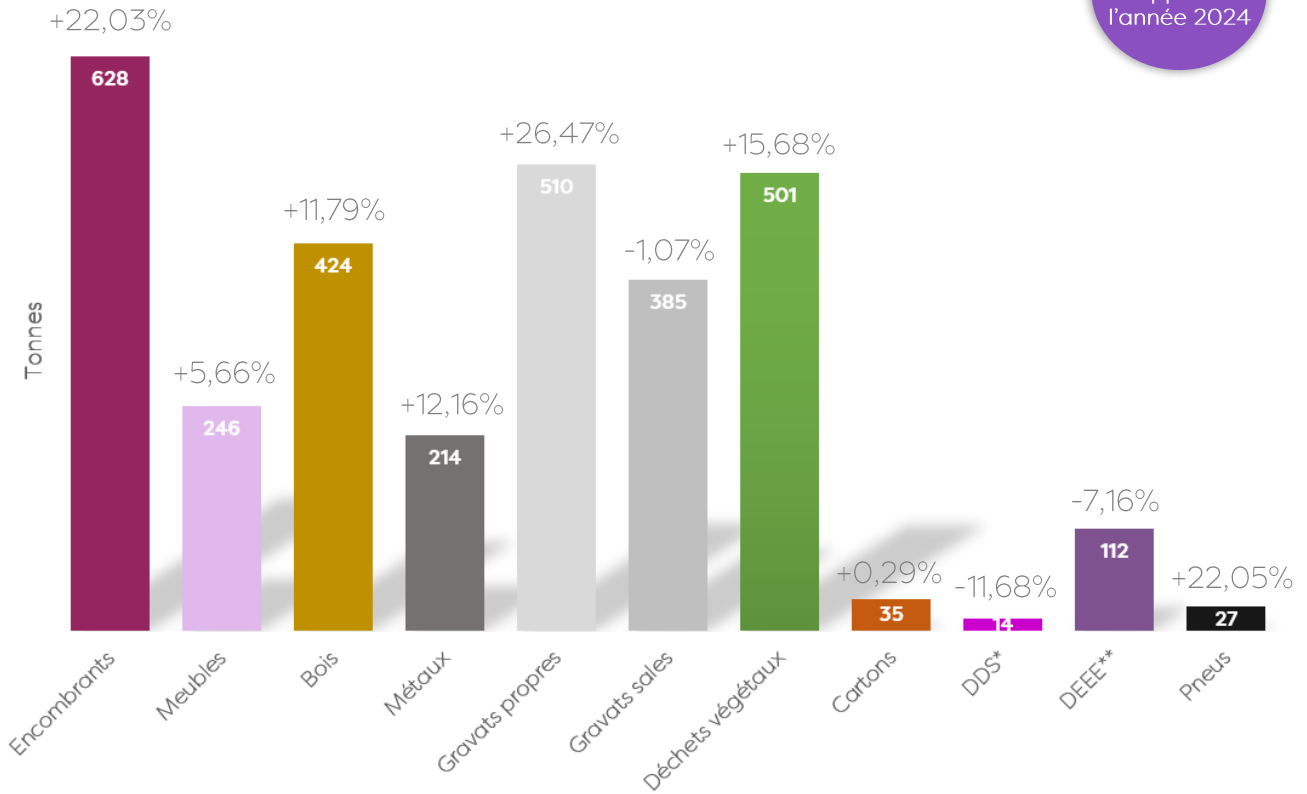
38,15
kg/hab.



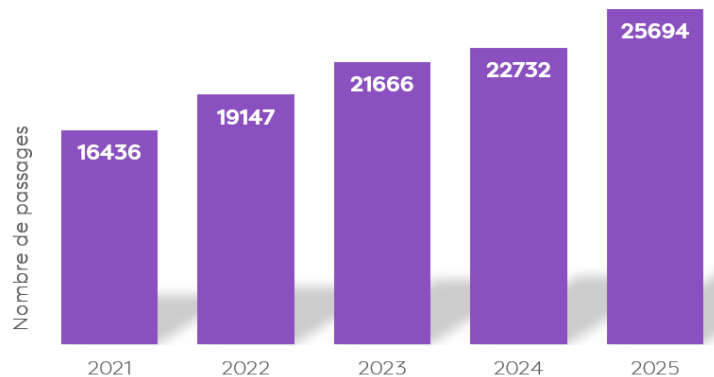
**Les
déchetteries**

Les déchetteries

ECOVAL PAILLONS

2025 :
3 096,14 Tonnes*+ 13,13% par
rapport à
l'année 2024

*Données hors textiles, piles, cartouches d'encre, huiles de vidange, huiles de fritures, batteries = 18,04T

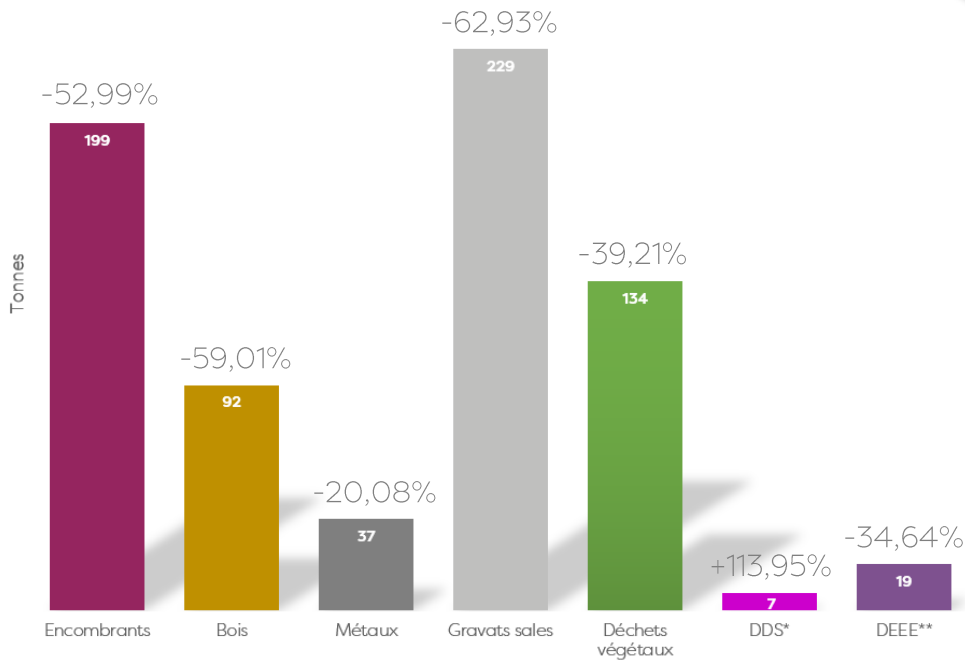


Les déchetteries

PEILLE

2025 :
717,23Tonnes*

-54,15% par
rapport à
l'année 2024



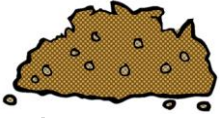
*Données hors , piles et huiles de vidange = 1,99T

Mise en place du badge depuis le
1^{er} mars 2025

1371 passages enregistrés

Les déchetteries

Le traitement



Les gravats



Les gravats partiront en zone de stockage.



Les métaux



Après une séparation des éléments ferreux, non ferreux et acier, chaque catégorie sera préalablement broyée avant d'être fondue permettant ainsi de créer des éléments pour l'industrie automobile, des chauffages, ...



Le mobilier



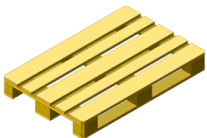
- Les éléments en bois deviendront des panneaux de particules,
- Le plastique sera broyé et transformé en billes pour fabriquer des tuyaux,
- Les mousses des matelas seront réutilisées pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo,
- Les rembourrages serviront aussi de combustibles dans les cimenteries.



Les végétaux



Ils seront transférés sur une plateforme de compostage où après un broyage et plusieurs mois de fermentation ils se transformeront en compost.



Le bois



Il permettra la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou l'alimentation de diverses chaufferies industrielles ou collectives.



Les DDS*



Après un tri selon leur typologie, ils seront valorisés énergétiquement.

**Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, engrais,...)*



Les DEEE**



Ils seront valorisés sous forme de matières premières secondaires ou d'énergie après avoir été préalablement dépollués de toutes substances dangereuses et démantelés.

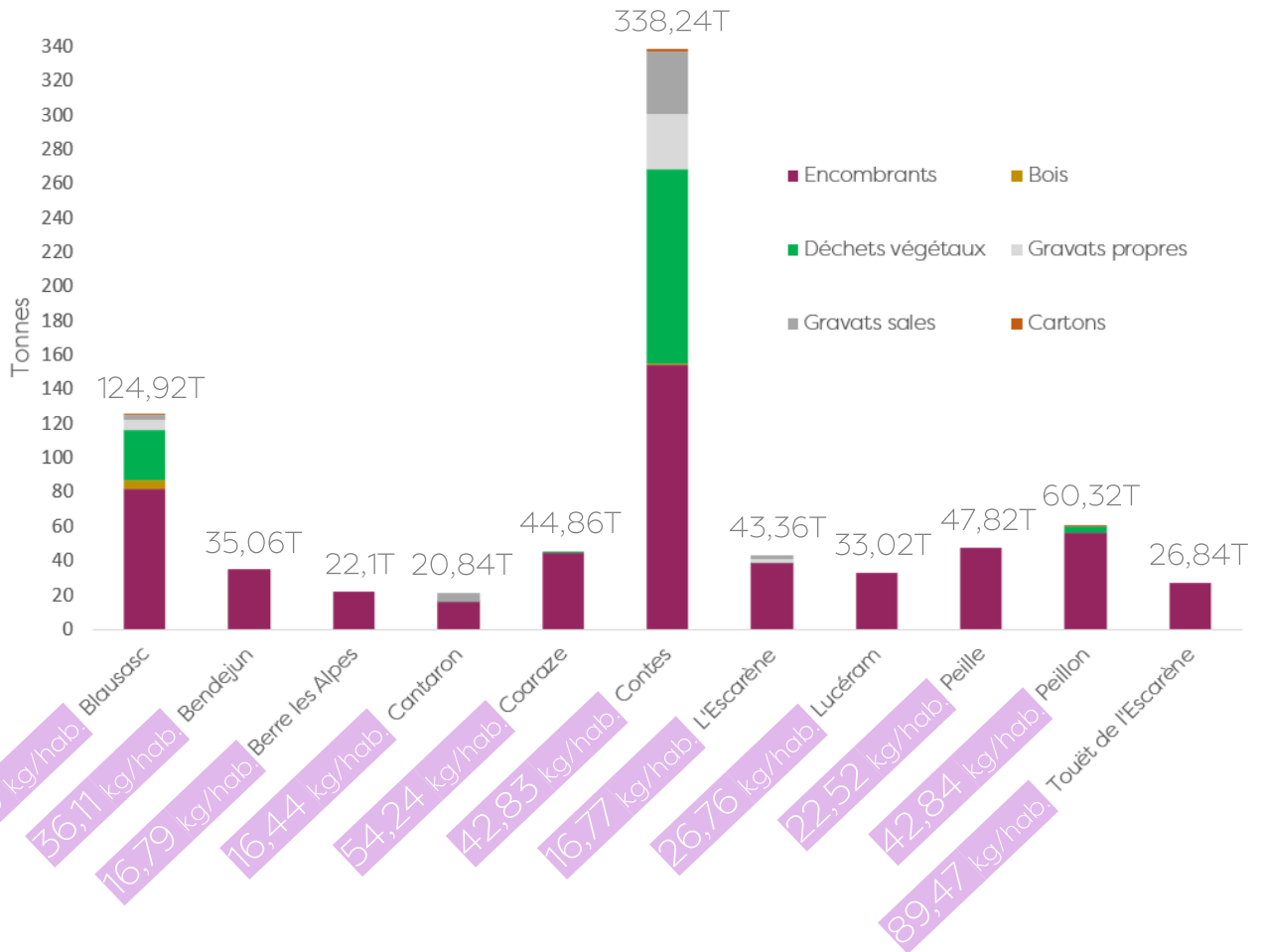
***Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (télés, sèches cheveux, téléphones, frigos, machines à laver, grilles pains, ...)*



**Les objets
volumineux**

Les objets volumineux

La collecte

2025 :
797,38Tonnes-4,60% par
rapport à
l'année 2024



Le budget

La constitution du compte administratif 2025

Le Service de gestion des déchets est en majorité financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés. Les recettes sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Le taux de TEOM reste à 17,98% en 2025.

Données issues du Compte Financier Unique 2025 – annexes D6.1 et D6.2

Charges de fonctionnement : 4 593 215,60€

- Coût du stockage, du transport et du traitement de l'ensemble des déchets
- Masse salariale
- Frais liés aux véhicules
- Frais liés aux bâtiments
- Marchés de collecte

Recettes de fonctionnement : 5 116 640,59€

- Impôts et taxes
- Soutiens Eco-organismes
- Vente de matériaux recyclables

Charges d'investissements: 1 010 539,84€

- Véhicules
- Mobilier de pré-collecte
- Aménagements déchetteries
- Frais d'études donnant lieu à un investissement
- Matériel informatique

Recettes d'investissements: 178 328,67€

- Dotations
- Subventions

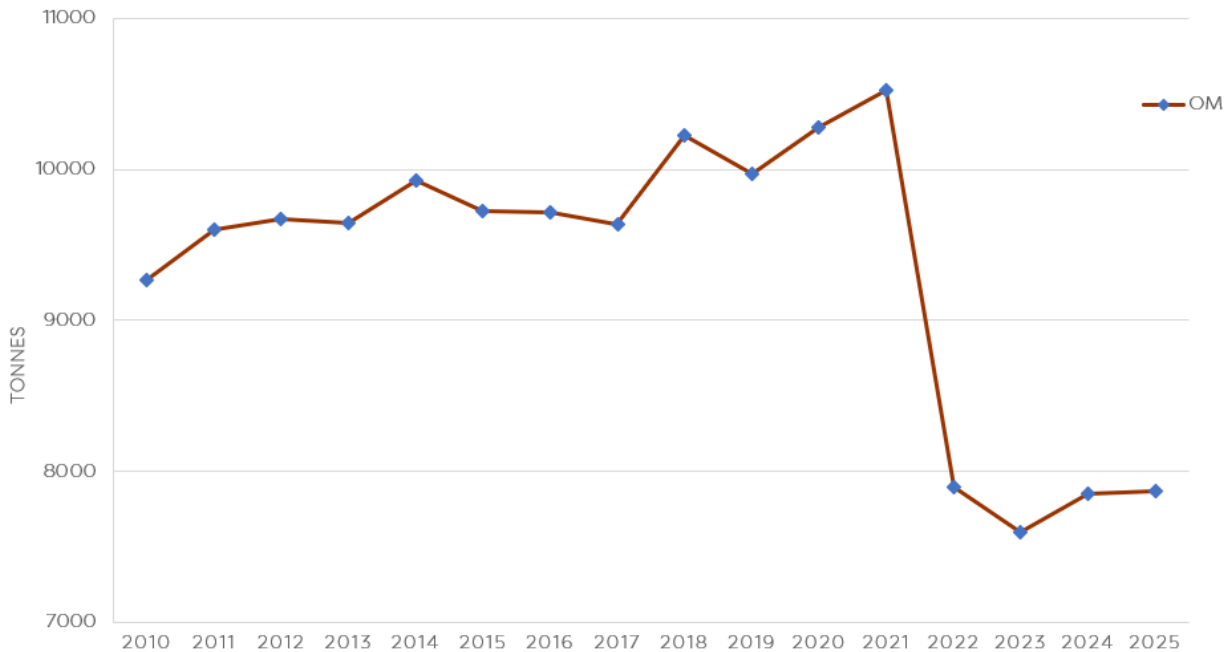


Bilans et projets

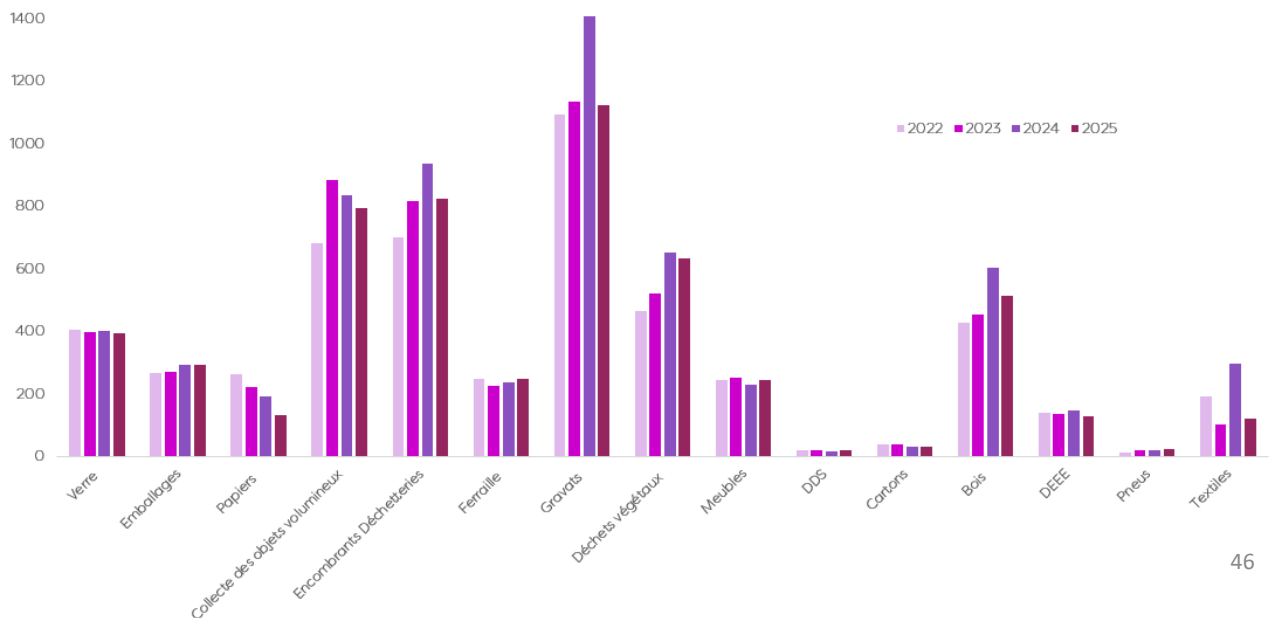
Bilans et projets

Evolution des tonnages globaux

Evolution des tonnages en OMR de 2010 à 2025 :



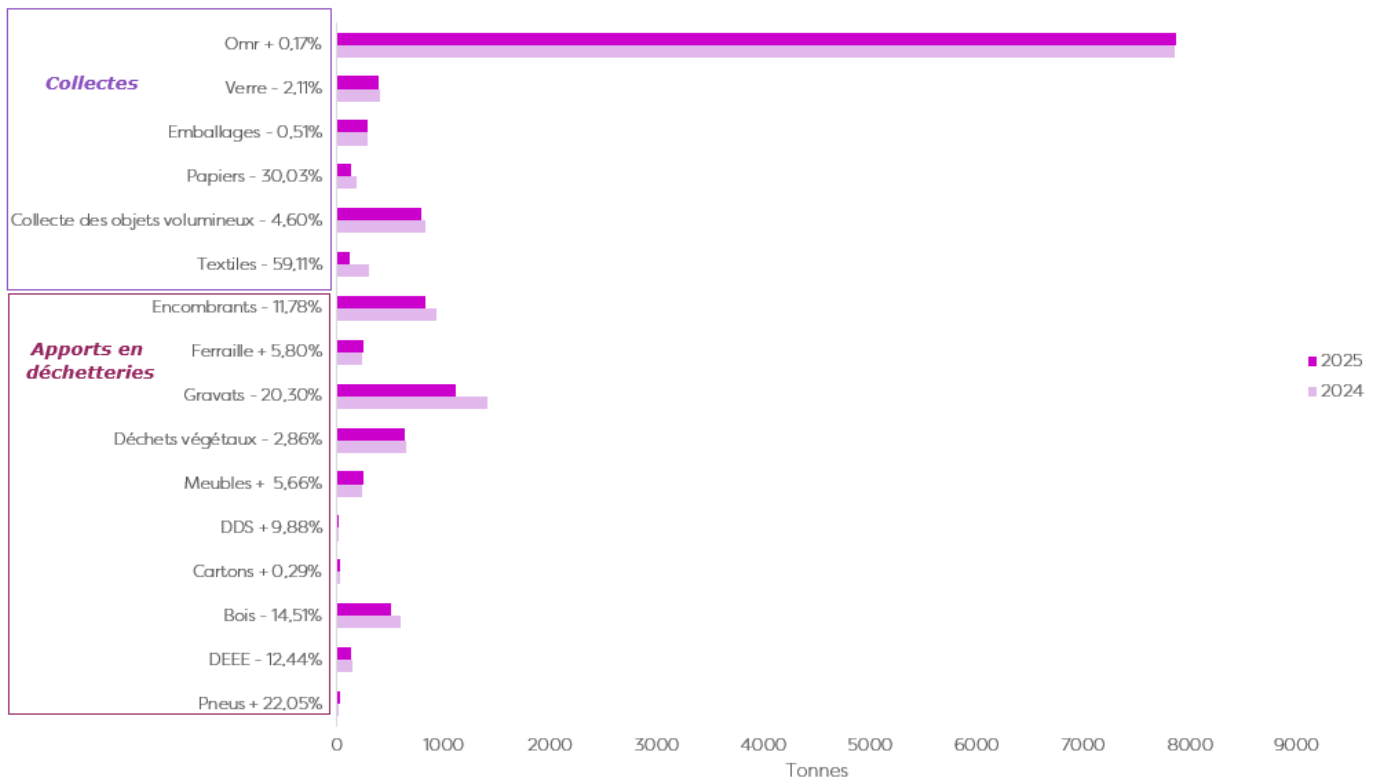
Evolution des tonnages globaux de 2010 à 2025 :



Bilans et projets

Evolution des tonnages globaux

Comparaison 2024 – 2025 tous flux :



Bilans et projets

Faits marquants de l'année 2025



**Distribution de 809
composteurs
individuels**



Acquisition de
nouveaux véhicules :

- Un camion grue
- Une Mini-BOM VL
- Une BOM PL

**Diminution
de 5,33%
des DMA**



Mise en place d'un système de
contrôle d'accès sur la
déchetterie de Peille et
sécurisation du haut de quai

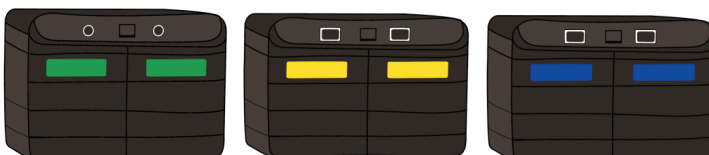


**82 interventions sur la
prévention, le tri et le
compostage**

Tri à la source des
biodéchets :

Validation de la solution
tout compostage

Création de 9 PAV supplémentaires



Adoption du
PLPDMA

Bilans et projets

Perspectives 2026



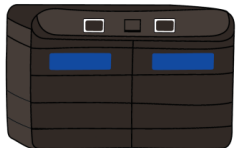
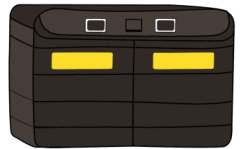
Création de 20 sites de compostage partagé

Poursuite des travaux
d'aménagement de la
déchetterie de PEILLE

Adoption d'un règlement
de collecte

Acquisition de
nouveaux véhicules :

- Un camion Ampliroll
- Une Mini-BOM PL



Création de 11 PAV supplémentaires